

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 1^{er} octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 1^{er} octobre à neuf heure trente, le syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire en salle polyvalente de Monetier Allemont, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

Etaient présents : René ISNARD, Gérard BARDONNENCHE, Jean Noel NAL, Jacques MAUREL,

Etaient absents : Nicolas RICHIER, Christian GARCIN,

Étaient excusés et représentés : Daniel ROBERT (Pouvoir donné à Christian GALLO), Rémy LIEUTIER (Pouvoir donné à René ISNARD), Christian TROJA (Pouvoir donné à Jacques MAUREL), Jérôme SAMUEL (Pouvoir donné à Gérard BARDONNENCHE), Bernard NAL (Pouvoir donné à Jean Noël NAL),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier),

Secrétaire de séance : René ISNARD,

M. le Président dresse la liste des dépenses engagées par le Directeur dans le cadre de ses fonctions et sollicite le conseil afin de délibérer sur les dépenses ci-dessous :

Date	Motif	Montant	Objet
06/10/2023	La Poste Gap	7,48€	Envoi dossier SASSE en LRAR à Préfecture 04
03/05/2024	Chez Lili	72,00€	Repas suite réunion Carrefour des pêcheurs
19/06/2024	Vinci Autoroute	10,50€	Péage Sisteron-Meyrargues pour TA Marseille
19/06/2024	Café de France Marseille	20,40€	RDV TA Marseille
19/06/2024	Café de France Marseille	112,80€	3 repas avec Président et avocat TA Marseille
11/08/2024	SUSCHI GRILL Sisteron	29,90€	Repas suite signature avec Président ASA
29/08/2024	Le Mas d'Estello Tallard	86,00€	2 repas suite rdv signatures parapheurs par Président
TOTAL		339,08€	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

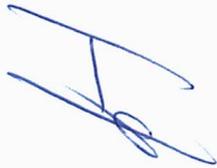
- Accepte de rembourser les dépenses du Directeur à hauteur de 339,08€.
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Le Poet, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance

René ISNARD



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président

Christian G.

